

CARTE D'ADHESION **2025** - MUTUELLE COUPS DURS

Nom Adhérent : LAFAGE Laurent

Cotisation MCD cantonale : 52 Euros

Cette carte est à conserver comme justificatif comptable

LES TARIFS 2025 DU SERVICE DE REMPLACEMENT LOT

Les Coups Durs : avec la prise en charge du Conseil Départemental, de la Chambre d'Agriculture, du Crédit agricole, de la Msa, de Groupama et de la MCD cantonale

Maladie : 17.65 € / H (à déduire les Aides MSA et MCD)

Accident : 21.65 € / H (à déduire les Aides GROUPAMA, MSA, MCD)

Attention : déclaration accident dans les 48 h (remplacé ou pas) suivant le sinistre auprès du SR LOT + Arrêt travail – En maladie : arrêt dans les 48 h.

A défaut le tarif de 22.65 € sera appliqué

La maternité / Paternité : avec la prise en charge de la MSA

Maternité : Gratuit

Paternité : 2,40 € / H

La demande doit se faire à la MSA 30 j avant la date présumée d'accouchement (à défaut pas d'accord et pas de remplacement) - Merci d'appeler le SR LOT :
05.65.23.22.68 – 06.72.27.95.54 (Amélie) – 07.89.01.75.82 (Emmanuelle)

Le développement agricole : avec la prise en charge du Casdar

Responsabilité professionnelle, participation réunion développement agricole

. 7.28 € / h pour les JA dans la limite de 30 j / an

. 12.40 € : h pour les aînés non aidés dans la limite de 30 j / an

. 17.53 € / h pour les aînés aidés dans la limite de 30 j / an

La Formation : (possibilité d'un crédit d'impôt si au réel 5 j par an : 7 * Smic)

. 7.28 € / h pour les JA dans la limite de 20 j / an

. 7.28 € / h pour les autres dans la limite de 20 j / an

Le mandat syndical : avec prise en charge de l'Etat

Responsabilité syndicale : dans la limite d'un nombre de jours définis au niveau national et au tarif choisi par chaque syndicat : 7.28 ou 12.40 € / h

. JA

. Fdsea

. Confédération Paysanne

. Coordination rurale

. Modéf

Les Congés :

Congés et évènements familiaux : 22.65 € / h (crédit impôt 60 %) – pendant 17 j (par associé dans les GAEC dans la limite de 4)